

Justice Essonne : après une suspicion de bébé secoué, une mère porte plainte contre des assistantes maternelles pour «maltraitances»

◆ Réservé aux abonnés

Le fils de Juliette G. a été gardé à l'Atelier des petits entre avril et mai 2026, jusqu'à une hospitalisation qui a établi des hématomes au cerveau. La structure a été mise en cause, le 23 juillet, après la découverte de douze enfants dissimulés dans une voiture.



Le syndrome du bébé secoué, un traumatisme crânien non accidentel qui survient lorsqu'un nourrisson est violemment agité, correspondrait aux symptômes présentés par l'enfant. (JGI. Jamie Grill/Getty Images)

Par **Maud Mathias**

Publié aujourd'hui à 9h05

[Ecouter cet article](#)

«*Regarde la télé, on parle de ta ville.*» Mercredi 22 juillet, Juliette G. (prénom d'emprunt) passe la soirée devant un film avec son conjoint, son fils de 6 mois et sa mère venue de Guadeloupe lui rendre visite, lorsque sa sœur aînée l'appelle. Dans le journal de 20 heures, TF1 diffuse un reportage consacré à un fait divers sordide révélé le jour même par [le Parisien](#) : dans une maison d'assistantes maternelles (MAM) de la ville de Yerres (Essonne), un contrôle de police a révélé que douze enfants âgés de 4 mois à 8 ans avaient été [dissimulés dans une voiture](#) enfermée dans le garage de la maison.

Les vitres embuées du véhicule attestent qu'ils étaient là depuis au moins une heure, conduits par les assistantes maternelles soucieuses de les cacher aux agents de police, selon le quotidien. Juliette G. reconnaît tout de suite la maison : son fils Noah (prénom d'emprunt) y a été gardé entre le 27 avril et le 19 mai dernier, avant d'être hospitalisé pour des symptômes évoquant le [syndrome du bébé secoué](#). Des soupçons de maltraitance visant les assistantes maternelles mais aussi les parents ont conduit à un placement provisoire de l'enfant au sein des services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), et à la suspension de l'une des deux professionnelles le 2 juin.

Le jour où ce reportage est diffusé et où l'affaire prend une ampleur nationale, cela ne fait que quelques semaines que Juliette G. et son conjoint ont récupéré la garde de leur fils, au terme d'une audience devant le juge des enfants du tribunal judiciaire d'Evry (Essonne). La jeune femme est sidérée par les révélations sur les irrégularités de l'Atelier des petits : «*C'est comme si on m'avait retiré un couteau de la poitrine*», décrit-elle à *Libération* mercredi 22 juillet, sur un banc du parc Caillebotte à Yerres. Depuis l'hospitalisation du bébé, le couple soupçonne les deux [assistantes maternelles](#), qui le gardaient le jour de l'apparition de ses symptômes, de l'avoir maltraité. Après ces révélations, ils ont décidé le 24 juillet de porter plainte contre elles. Un juge d'instruction aurait été saisi, selon leur avocate, Me Sophie Hagège. Contacté, le parquet d'Evry n'a pas répondu à notre demande.

«Tout était nickel»

Pourtant, lorsque Juliette G. visite pour la première fois l'Atelier des petits, les assistantes maternelles ne montrent aucun signe de manque de professionnalisme. En avril 2026, l'étudiante de 24 ans, qui a accouché de son premier enfant en janvier, arrive au terme de son [congé maternité](#). Elle cherche alors une [solution de garde](#) jusqu'au mois de juin, afin de passer ses examens pour obtenir son BTS. Sa sœur aînée l'aide à poster une annonce sur la plateforme [Nounou-top](#) et, très rapidement, la jeune femme est contactée par Christine R., 48 ans, assistante maternelle dans une MAM à seulement quelques minutes en voiture de son domicile.

Le lieu a de quoi impressionner. La maison de trois étages aux volets marron se dresse dans la très calme rue des Amandiers, au cœur d'un quartier résidentiel de Yerres. *«En haut, il y a la salle de motricité, au deuxième tout ce qui est lits et salle de change, et en bas, le salon, la salle à manger, la cuisine. Tout était nickel»*, se souvient Juliette G. Le jardin abrite un toboggan, un bac à sable et divers jeux en plastique. Christine R. y exerce au côté de Siham E., 41 ans, également assistante maternelle et propriétaire de la maison, selon les informations du *Parisien*. Toutes deux disposent d'un agrément pour [accueillir des enfants à domicile](#), délivré par le département de l'Essonne.

ENQUÊTE

CRÊCHES PRIVÉES : «SI LE GROUPE LA MAISON BLEUE N'EST PAS ENCORE TOMBÉ, C'EST PARCE QUE, CONTRAIREMENT À PEOPLE & BABY, UN ENFANT N'EST PAS MORT»



Le 13 avril commence la semaine d'adaptation de Noah : une période pendant laquelle l'enfant passe progressivement de plus en plus de temps sur le lieu de garde, afin de s'habituer à ce nouvel environnement et aux assistantes maternelles. Selon le récit de la mère, rien ne semble sortir de l'ordinaire, si ce n'est qu'à chaque fois qu'elle souhaite passer voir son fils dans la journée, Siham E. et Christine R. lui demandent de repousser sa visite parce qu'il dort. Ses doutes finalement apaisés par les propos et les vingt ans d'expérience mis en avant par Christine R, elle signe le contrat.

«Elles disaient toujours la même phrase»

A partir du 27 avril, Juliette G. dépose son fils à la MAM de la rue des Amandiers du lundi au vendredi, et son conjoint récupère le bambin en fin d'après-midi. La rémunération se fait de façon tout à fait classique via [Pajemploi](#), le service de l'Urssaf qui permet aux particuliers employeurs de verser le salaire de l'employé. Les deux assistantes maternelles créent un groupe WhatsApp avec les parents de Noah, où elles envoient au fil des journées des photos du bambin tout sourire sous ses boucles brunes, en précisant souvent la taille du biberon bu ce jour. En revanche, elles donnent peu de précisions sur son comportement, selon le récit de la mère. *«Mon conjoint le récupérait le soir, elles disaient toujours la même phrase, que ça allait bien, qu'il avait été souriant»*, relate-t-elle.

Rien ne laisse supposer quoi que ce soit d'anormal. Pourtant, le 16 juillet, Siham E. et Christine R. sont interpellées et placées en garde à vue après un contrôle de la Protection maternelle et infantile, révèle le *Parisien*. Lors d'une visite de la maison, les agents comptent cinq enfants présents. Mais en insistant pour que Christine R. leur montre le garage, ils découvrent douze enfants enfermés dans une voiture. Soit un total de 17 enfants, alors que l'une n'était agréée que pour l'accueil de quatre à son domicile, et que l'autre était sous le coup d'une suspension d'agrément depuis le mois de juin, selon le département de l'Essonne. Renvoyées

devant le tribunal correctionnel d'Evry, elles comparaîtront fin septembre pour *«mise en danger de douze mineurs»*. Christine R. sera également jugée pour *«accueil moyennant rémunération de mineurs après une décision de suspension d'agrément»*. Contactées par *Libération*, aucune des deux assistantes maternelles n'a donné suite à nos sollicitations.

Après avoir visionné le reportage, Juliette G. raconte avoir passé la soirée à surfer de page en page sur tous les articles et posts sur les réseaux sociaux consacrés au sujet. Ces révélations sur les irrégularités et maltraitances commises à l'Atelier des petits pourraient expliquer les suspicions de syndrome de bébé secoué dont a fait l'objet Noah, à la suite desquelles les services sociaux ont provisoirement retiré sa garde à ses parents.

«Il devient tout mou dans mes bras»

Le 19 mai, l'étudiante passe l'un de ses examens de fin d'année à Paris. Lorsqu'elle rentre à la fin de la journée, son fils est endormi. Un sommeil qui se révèle très vite anormal, selon son récit : *«Il est très fatigué, et dès qu'il se réveille, il part en crise de larmes»*, relate-t-elle. Quelques heures plus tard, *«il n'a toujours pas bu»*, s'inquiète la mère, qui explique qu'elle a *«tout de suite demandé au papa s'il s'était passé quelque chose ; il m'a dit que tout s'était bien passé»*. La panique la gagne alors qu'elle le tient pendant que le père prépare un biberon : *«Il devient tout mou dans mes bras, il a les yeux révulsés»*, se remémore-t-elle. Elle le conduit alors à l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges (Essonne), où il est admis aux urgences dans la nuit du 19 au 20 mai.

Sur place, les médecins réalisent plusieurs examens, parmi lesquels une radio et une échographie. L'enfant et la mère passent la nuit aux urgences. Les soignants suspectent un syndrome du bébé secoué : un traumatisme crânien non accidentel qui survient lorsqu'un nourrisson est violemment agité, qui correspondrait aux symptômes présentés par l'enfant. Dès le lendemain, Juliette G. envoie un message sur la conversation de groupe WhatsApp avec les deux assistantes maternelles, que *Libération* a pu consulter. Elle prévient que Noah sera absent ce 20 mai, *«gardé à l'hôpital»*. Selon son récit, les assistantes maternelles la contactent alors par téléphone pour prendre des nouvelles de l'enfant.

Noah est transféré au service pédiatrique. Pendant quinze jours, Juliette G. reste à son chevet. Elle ne peut pas se présenter à ses derniers examens, ce qui lui coûte son diplôme. Elle et son conjoint sont entendus par une assistante sociale de l'hôpital, et des examens complémentaires sont réalisés : *«Ils font une IRM, un examen du fond d'œil, des tests neurologiques avec des électrodes»*, énumère l'étudiante. Ces examens montrent l'existence de deux hématomes au cerveau et d'une hémorragie de l'œil, compatibles avec le syndrome du bébé secoué.

L'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges émet alors une «information préoccupante» concernant la situation de l'enfant, précise Me Sophie Hagège, avocate au barreau de Paris. Sur WhatsApp, Siham E. et Christine R. ne cessent de solliciter les deux parents, malgré les demandes de la mère de cesser les appels et les messages. Elles

assurent que rien d'anormal ne s'est produit dans la journée précédant l'hospitalisation. Dans un message envoyé le mardi 9 juin, Siham E. écrit qu'elle «*a été informé [sic] de faits graves le concernant [Noah, ndlr] à savoir qu'il a été secoué*», et indique que «*Christine a été suspendue de ses fonctions mardi 2 juin après ces graves accusations*». Elle affirme que «*la journée du mardi 19 mai [s'est] bien passée*» et que «*son papa [l'a] récupéré réveillé et souriant vers 16h10*».

En plein cauchemar

Deux semaines après l'admission de Noah à l'hôpital, l'enfant fait l'objet d'une [ordonnance de placement provisoire](#) par les services sociaux de l'ASE, «*une mesure d'extrême urgence, qui permet juste d'extraire très rapidement des enfants*», précise la substitute au tribunal judiciaire de Lille Manon Lefebvre, également secrétaire nationale du syndicat de la magistrature. Juliette G. nage en plein cauchemar. «*Ils nous disent de profiter un peu de notre fils, parce qu'il va rester à l'hôpital*», souffle-t-elle. L'enfant est placé le 3 juin dans un [foyer](#) de Sucy-en-Brie (Val-de-Marne), avec un droit de visite par tranches de quarante-cinq minutes par semaine. «*A chaque fois il faut se battre au téléphone, appeler le foyer pour avoir des nouvelles de sa santé*», se remémore-t-elle. Elle et son conjoint portent plainte contre X au commissariat de Choisy-le-Roi (Val-de-Marne) pour maltraitance sur mineur.

INTERVIEW

DROITS DES MINEURS : «LA FRANCE N'ARRIVE PAS À PROTÉGER LES ENFANTS LES PLUS VULNÉRABLES»



Après une première audience renvoyée le 23 juin, les parents comparaissent devant le juge des enfants du tribunal d'Evry le 30 juin. Le magistrat revient alors sur la décision de placement provisoire, et ordonne une mesure judiciaire d'investigation éducative (MJIE) sur une période de six mois, précise l'avocate de la famille. «*De manière générale, quand on met fin à un placement, qu'il soit provisoire ou prononcé pour une période plus longue, c'est qu'on estime que les conditions d'accueil de l'enfant sont adaptées*», souligne Manon Lefebvre. La MJIE «*permet de faire une évaluation de la situation poussée avec des éducateurs*», précise-t-elle. Au terme de cette mesure, «*il peut y avoir une décision de non-lieu d'assistance éducative, en estimant que le point a été fait et qu'il n'y a pas besoin d'une intervention judiciaire. Ou on peut se rendre compte que ça ne va pas du tout, et potentiellement on peut aller jusqu'au placement*», ajoute-t-elle.

De retour au domicile, Noah a retrouvé du poil de la bête, «*mais il a saigné pendant un bon moment, il a toujours l'hématome et il doit subir des tests neurologiques pour vérifier si tout va bien*», explique la mère, dont les semaines sont encore rythmées par des visites à l'hôpital Necker. Le syndrome du bébé secoué peut entraîner de [lourdes séquelles](#) telles que des retards de développement, des troubles cognitifs ou encore des handicaps moteurs. Les deux assistantes maternelles seront jugées le 22 septembre pour les faits de «*mise en*

danger de mineurs», et «*accueil moyennant rémunération de mineurs après une décision de suspension d'agrément*» pour Christine R. Les suspicions de maltraitance envers Noah doivent d'abord faire l'objet d'une enquête, avant que la justice ne détermine si elles donneront lieu à un procès.